

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La force de la Suisse vient de l'aptitude de ses institutions à gouverner dans l'intérêt de tous en respectant les opinions de chacun. On appelle cela la démocratie de concorde. Un principe qui s'applique de l'Assemblée nationale jusqu'aux Conseils généraux ou communaux.

Pourquoi ce préambule ?

Cette assemblée va repourvoir la Présidence et la Vice-présidence du Conseil général. En principe, un acte purement formel, les groupes s'étant préalablement entendus sur un tournus annuel et plébiscitant tacitement les élus proposés par les partis concernés.

Cela dans le respect de l'esprit de concorde que je viens d'évoquer.

Conformément aux règles de ce tournus, il incombe cette année aux Vert-e-s romontois-es d'assumer la Vice-présidence. En vertu de quoi le parti m'a nommé pour cette fonction. Une candidature qui, selon la bienséance politique, devrait être honorée de la même manière que les Vert-e-s romontois-es ont, depuis leur accession au Conseil général, honoré sans faille les candidatures des autres groupes.

Je le répète : sans faille. Même lorsque les candidats en lice défendaient des opinions qui étaient à l'exact opposé de nos convictions. Car les Vert-e-s romontois-es respectent l'esprit de concorde, qu'ils considèrent comme l'un des acquis les plus importants de notre démocratie.

Or, je viens de subir de la part de membres de cette assemblée un harcèlement aussi inattendu que maladroit : on me fait comprendre que je suis persona non grata et qu'il faut que je me retire au profit d'une ou un autre membre des Vert-e-s romontois pour garantir ce siège à mon parti.

Cette tentative de chantage risque de laisser des traces négatives dans la politique romontoise, car elle affiche au grand jour un regrettable mépris de l'esprit de concorde.

Le groupe des Vert-e-s romontois-es condamne à l'unanimité cette ingérence. En conséquence, je maintiens ma candidature à la Vice-présidence du Conseil général.

Si cette candidature devait être rejetée, les Vert-e-s romontois-es seraient contraint de réévaluer la situation – ce qui aurait sans doute des conséquences néfastes sur la concorde en vigueur jusqu'ici.

Les Vert-e-s romontois-es ont muté au fil des ans : d'abord parti d'opposition local, ils ont évolué en parti de proposition et ont accédé au Légitif puis à l'Exécutif. Ils souhaitent poursuivre leur action en développant les collaborations et les synergies avec les représentant-e-s d'autre sensibilités politiques, dans un esprit de respect mutuel. Pour cela, ils comptent sur le bon sens et la sérénité des uns et des autres.

Merci de votre attention

Vous avez élu M. Morel – qui a accepté son investiture – à la Vice-présidence du Conseil général. Cette élection marque une rupture avec la tradition de concorde qui régnait jusqu'ici et cause un précédent problématique – un précédent dont il incombera aux auteurs d'assumer les conséquences. Nonobstant, je félicite sincèrement M. Morel pour son élection. Merci.